

PAR QUI ?

- Le médecin hospitalier ou médecin traitant ou médecin coordonnateur d'EHPAD,
- Le cadre de santé, l'infirmier ou l'assistante sociale avec l'accord du médecin responsable du patient,
- A domicile, par l'infirmier avec l'accord du médecin traitant et de la famille,
- L'entourage du patient avec l'accord du médecin traitant.

SON TERRITOIRE D'INTERVENTION



COMMENT ?

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

◆ **Dr Martine RAKOTONARIVO Médecin Gériatre**

◆ **Hélène GENET Infirmière E.M.G**

Poste 3836 Fax : 05.65.65.30.37

E-mail : emg@ch-villefranche-rouergue.fr



Pour une prise en charge globale et transversale des personnes âgées fragiles au sein de nos établissements ou à domicile.



EQUIPE MOBILE

DE GERIATRIE

 05 65 65 38 36

emg@ch-villefranche-rouergue.fr

PRESENTATION

L'Equipe Mobile de Gériatrie (E.M.G) est un dispositif qui permet de dispenser un avis gériatrique nécessaire à la bonne prise en charge des personnes âgées fragiles dans l'ensemble des services de l'établissement mais également au sein des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou à domicile.



LES MISSIONS

- Evaluation médico-psycho-sociale pour la prise en charge adéquate de situations complexes.
- Participation à l'élaboration du projet de soins et du projet de vie.
- Orientation de la personne âgée dans la filière gériatrique intra hospitalière.

A l'hôpital :

- Orienter à la sortie de l'hôpital.
- Participer à l'organisation de la sortie.
- Conseiller, informer et former les équipes soignantes.

Pour le domicile :

- Favoriser le maintien dans le lieu de vie
- Réduire le recours aux services d'urgences.
- Limiter les hospitalisations évitables.

POUR QUI ?

Toute personne de 75 ans et plus présentant des problèmes gériatriques (polypathologies, polymédication, perte d'autonomie, troubles cognitifs, difficultés de maintien à domicile



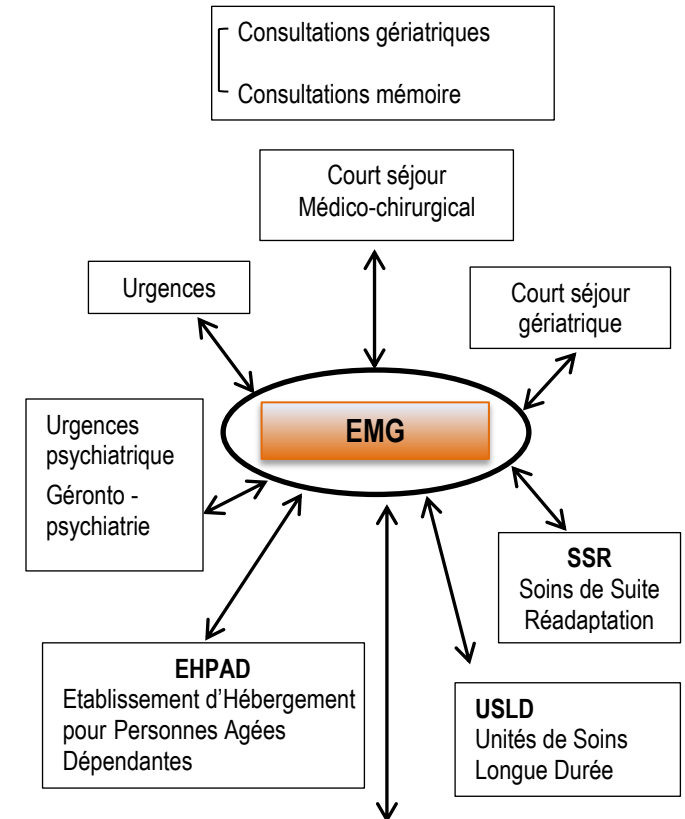
QUAND ?

Dans les situations médico-psycho sociales complexes ou lorsque au moins deux critères suivants sont présents :

- Antécédents de chute ou d'hospitalisation dans les 6 mois précédents
- Confusion, désorientation, dépression, troubles du comportement
- Perte d'autonomie : intervention d'un aidant médico-social au moins 1 fois/semaine
- Plus de 3 médicaments dont 1 psychotrope
- Amaigrissement involontaire

Les liens de l'E.M.G.

« Être l'interface de la ville et de l'hôpital pour optimiser la prise en charge de la personne âgée dans son parcours de soin »



DOMICILE : EQUIPES DE PROXIMITE	
Médecin traitant	Points infos seniors
Infirmières libérales	Plateforme Territoriale s'Appui (PTA*) :
	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux - Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA)
Service Soins Infirmiers à domicile (SSIAD)	Services d'aide à domicile
Hospitalisation à domicile (HAD)	